

Procès-verbal du Conseil municipal exceptionnel
du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

PIEL Vanessa, BERTÉE Estelle, De FINANCE Hugues, SALINGROD Laëtitia, MARTIN Jean-Philippe, PEDEL Jérémy, MAILLARD Caroline, POITAU Guislain, LEJAL Sandra, LOZÉ Patrice, COTTÉ Fabienne, PERRIN Pascal, GUILLEMET Philippe.

COUVIGNOU Thierry pouvoir à Vanessa PIEL

MACAUX Elisabeth pouvoir à Philippe GUILLEMET

Absent :

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	09/05/2026
Nb de Mb en exercice	15	Publication :	09/05/2026
Qui ont pris part à la délibération :	15		

Secrétaire de séance : Sandra LEJAL

Vanessa PIEL, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Elle demande si l'assemblée est d'accord pour ajouter un point à ce conseil exceptionnel : la validation de la charte des commissions ouvertes.

A l'unanimité ce point est accepté.

Ordre du jour

1. Approbation de la charte des commissions ouvertes 1
2. Entretien des milieux ouverts des platières (Natura 2000) 2

1. Approbation de la charte des commissions ouvertes

Délibération numéro	: COM 20260518.01
Objet	: Approbation de la charte des commissions ouvertes
Rapporteur	: Vanessa PIEL

L'équipe municipale a fait le choix d'instaurer une politique transparente et participative pour les citoyens, donnant ainsi place à une démocratie locale plus ouverte. Elle souhaite ainsi permettre une ouverture à certaines commissions thématiques afin d'associer la population aux grands projets de la vie communale.

Aussi, le conseil municipal a choisi d'ouvrir aux Achérois 5 commissions :

- Commission scolaire, périscolaire & jeunesse
- Commission environnement & transition écologique
- Commission communication et démocratie participative
- Commission loisirs & culture
- Commission vie associative

Afin d'en définir clairement les objectifs, la composition et le fonctionnement des dites commissions ouvertes, la charte des commissions ouvertes est proposée au vote de l'assemblée.

Annexe : Charte des commissions ouvertes

Pascal PERRIN est un peu dérangé sur le fait qu'il n'y a pas de place limitée.

Estelle BERTÉE rappelle qu'il est indiqué que chaque vice-président (VP) se réserve le droit de limiter le nombre en cas de forte demande (ce qui n'a pas été le cas précédemment). Sinon cela limitera les bonnes volontés et serait dommageable pour l'investissement que nous pourrions recevoir des Achérois. La dernière charte limitait à 5 personnes non élues.

Pascal PERRIN rappelle qu'il est plus difficile de discuter d'un sujet à 15 qu'à 5.

Estelle BERTÉE reprécise que le VP peut réduire les candidats s'il estime que le travail n'est pas constructif mais que compte tenu de la nouveauté sur ce mandat de la possibilité de travailler en sous-groupe sur des sujets précis comme pour la commission animation il serait dommage de fermer les portes aux bonnes volontés.

Philippe GUILLEMET trouve cela incohérent.

Caroline MAILLARD rappelle que ça a été une demande exprimée lors de la réunion publique de ne pas limiter le nombre de place et de pouvoir s'investir sur un seul sujet d'une commission.

Philippe GUILLEMET souhaite que l'on ajoute que le public qui assiste à ces commissions n'a pas le pouvoir décisif (l'avant-dernier paragraphe sur la première page).

Hugues De FINANCE relit la phrase suivante : « Ce sont des organes de réflexion et de proposition ». Qui lui semble très claire.

Estelle BERTÉE relit également un autre extrait : « Les avis des membres des commissions municipales servent à éclairer le choix des élus municipaux. Le conseil municipal demeure seul habilité à prendre des décisions. ».

Pascal PERRIN rappelle qu'une charte n'est pas un règlement et qu'elle n'a aucune valeur juridique.

Estelle BERTÉE indique qu'il y sera ajouté la date de vote en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions, décide à l'unanimité :

- D'approuver la charte des commissions ouvertes.

2. Entretien des milieux ouverts des platières (Natura 2000)

Délibération numéro	: COM 20260517.02
Objet	: Entretien des milieux ouverts des platières (Natura 2000)
Rapporteur	: Vanessa PIEL

Vanessa PIEL rappelle que le projet vise à maintenir l'ouverture des milieux ouverts des platières qui sont menacés par la fermeture végétale si ce n'est pas entretenu. Ces actions sont indispensables pour préserver la biodiversité spécifique des platières, les habitats d'intérêt communautaire et la qualité écologique globale du site Natura 2000.

Les travaux prévus seront réalisés exclusivement par des prestataires spécialisés et comprennent la fauche mécanique des zones embroussaillées les interventions manuelles ciblées et un tronçonnage léger sur certaines parcelles lorsque nécessaire.

Ces actions sont classées en fonctionnement, au niveau du budget, ce qui les rend éligibles à un financement à 100 % par Natura 2000. La prestation sera effectuée uniquement sur les parcelles communales ou conventionnées.

Nous avons reçu deux devis : SMAE pour 55 850,52 € et Arbeo pour 66 308,04 €.

Les tarifs sont pour 3 ans, la durée de ce conventionnement.

Ce sont deux prestataires travaillant déjà sur les platières avec nous à travers le PNRGF et Natura 2000.

Il est demandé au conseil de valider la participation au projet « Entretien des milieux ouverts des platières Natura 2000 » sous réserve du financement à 100 %, de retenir la proposition de l'entreprise SMAE (la moins disante à 55 850 euros), d'autoriser madame la maire à signer les conventions et documents nécessaires à sa mise en œuvre et de déposer les demandes de subventions correspondantes couvrant 100 % de la dépense prévue. Les montants financiers du projet sont inscrits au budget primitif 2026 et les suivants.

Type de dépense	Objet de la dépense	Année d'intervention	Montant de l'opération			Taux de subventionnement
			HT	TVA	TTC	
Prestations de service et frais de sous-traitance	Animation des documents de gestion des sites Natura 2000	2026	12 817.40 €	2 563.48 €	15 380.88 €	
		2027	12 519.50 €	2 503.90 €	15 023.40 €	
		2028	8 685.70 €	1 737.14 €	10 422.84 €	
		2029	12 519.50 €	2 503.90 €	15 023.40 €	
Total des dépenses réellement supportées		(2026-2029)	46 542.10 €	9 308.42 €	55 850.52 €	
Financements						
Financement REGION Ile-de-France					44 680.42 €	80%
Financement Union Européenne (FEADER)					11 170.10 €	20%
Total subventionné					55 850.52 €	100%

Pascal PERRIN aimerait bien comprendre le schéma reçu.

Caroline MAILLARD rappelle que depuis plusieurs années les platières sont suivies (car Espace Naturel Sensible) en collaboration avec les techniciens du département, de Natura 2000 et du PNRGF. Le cahier des charges a été établi par eux. Les deux techniciens du PNRGF sont venus ce jour faire un audit de sites pour relever toutes les espèces de faune et de flore exceptionnelles et propres à la platière.

Hugues De FINANCE propose d'envisager une réunion publique concernant les platières.

Vanessa PIEL rappelle qu'une subvention à 100% n'est pas anodine.

Philippe GUILLEMET demande pourquoi la parcelle 04 qui doit logiquement recevoir des moutons est comprise.

Caroline MAILLARD répond que c'est un entretien qui sera fait dans les 3 ans, pas maintenant. L'éco-pâturage fait partie de ces mesures.

Philippe GUILLEMET trouve le devis énorme, Vanessa PIEL lui rappelle que ce sont des dépenses qui ne seront pas engagées par la commune.

Aujourd'hui, on est vraiment soutenu par le PNR, par le département, par Natura 2000 pour l'entretien de cette platière qui est une richesse en biodiversité. Ce serait vraiment dommage de se priver de leur expertise. (il y a eu plus de 2000 pieds d'orchidées sauvages recensés dernièrement).

Philippe GUILLEMET demande ce qui est envisagé après les 3 ans.

Caroline MAILLARD répond : Dans 3 ans, il y aura peut-être d'autres opportunités, il n'y en aura peut-être pas. Aujourd'hui, le site est classé et nous n'allons pas être abandonné comme ça par les instances environnementales, et précise qu'avoir une vision sur 3 ans est déjà une très belle opportunité pour la commune.

Philippe GUILLEMET demande si ce qui a été coupé reste en tas comme on peut le voir sur site.

Caroline MAILLARD répond qu'une grosse partie du chantier a été exportée. Seuls quelques tas sont restés aux pieds des arbres pour constituer des abris à insectes sur la dernière parcelle, au bout.

Pascal PERRIN demande si la commune sera débarrassée de toutes décisions avec ce conventionnement.

Vanessa PIEL répond que la commune a toujours le pouvoir de décision, les partenaires sont un appui technique et d'expertise. Le seul compromis demandé et accepté est de pouvoir faire la fête de la Saint-Jean sur ce site.

Caroline MAILLARD précise qu'à ce jour, aucun membre de la liste de M. PERRIN ne fait partie de la commission environnement, et que tous ces sujets sont abordés lors de ces commissions. Pascal PERRIN souhaite rejoindre la commission environnement.

Caroline MAILLARD confirme en tant que VP de cette commission qu'elle prend bien note de son intégration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions (Pascal PERRIN, Elisabeth MACAUX, Philippe GUILLEMET) à la majorité absolue,

- De valider la participation au projet d'**Entretien des milieux ouverts des platières (Natura 2000)** de 2026 à 2029 et son financement sous réserve du financement à 100 %,
- De retenir la proposition de l'entreprise SMAE d'un montant de 55 850,52 TTC sous réserve de l'obtention des subventions,
- D'autoriser madame la Maire à signer les conventions et documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- D'autoriser madame la Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes couvrant 100 % de la dépense prévue
- Les montants financiers du projet sont inscrits au budget primitif 2026 et les suivants.

Questions diverses

Estelle BERTÉE demande si c'est un souhait de ne pas vouloir participer à la distribution faite par les élus du flyer concernant le forum commission ouverte ou si c'est un empêchement exceptionnel des 3 membres. Pascal PERRIN répond que ce sera du cas par cas.

Pascal PERRIN indique que les commissions n'ont pas été indiquées ouvertes lors du dernier conseil municipal.

Vanessa PIEL indique que cela a été vu en réunion de préparation à laquelle il a participé.

Philippe GUILLEMET s'étonne également qu'il soit officiellement annoncé que les commissions sont ouvertes alors que ça n'a pas été voté en Conseil municipal. Estelle BERTÉE s'étonne à son tour de cette remarque, car il était présent lors des réunions qui ont permis de bien acter le fonctionnement. Elle demande ce que le conseil majoritaire peut faire de plus, et rappellent que la volonté du conseil majoritaire est d'être le plus transparent possible, que l'opposition est conviée à toutes les réunions, qu'ils ont les informations au même titre que les autres conseillers. Elle avoue avoir du mal à comprendre leurs attentes et rappelle que les réunions sont des moments privilégiés pour qu'ils puissent s'exprimer et donner leur avis, ce qui n'est pas souvent le cas.

Pascal PERRIN rapporte que des Achérois sont venus le voir et ont été choqués de la manière dont s'est passée la cérémonie du 8 mai.

Vanessa PIEL répond qu'elle a effectivement eu des retours car il y a eu quelques soucis au niveau de la musique qui date de plus de 20 ans et qu'il faut moderniser.

Clôture à 19h05.

La Secrétaire de séance,

Sandra LEJAL

La Maire,

Vanessa PIEL